

(EU) UE/UEO: l'Assemblée de l'UEO fête ses cinquante ans et relance le débat sur la défense collective - Plénière de fin novembre

Bruxelles, 19/10/2004 (Agence Europe) - Il y a cinquante ans, la République fédérale d'Allemagne entrait dans l'Union de l'Europe occidentale (UEO) alors que naissait l'Assemblée parlementaire qui allait permettre aux parlements nationaux de faire entendre leur voix en matière de sécurité et de défense. Avec d'autres, ces deux modifications importantes faisaient partie des accords modifiant le Traité de Bruxelles de 1948. Des accords signés à Paris le 23 octobre 1954 et dont l'Assemblée de l'UEO a tenu à célébrer dignement le cinquantième anniversaire.

Cette célébration débutera par une cérémonie solennelle dans l'hémicycle du Sénat belge, mercredi 20 octobre à Bruxelles, suivie d'un débat sur le thème: « D'une défense collective à une défense commune ? La sécurité et la défense européennes à l'ère du terrorisme international ». Après une réception jeudi soir au ministère des Affaires étrangères à Paris, une autre conférence sera consacrée, vendredi 22 octobre au Sénat français, à la politique européenne de sécurité et de défense de l'UE. Une cérémonie du souvenir à l'Arc de triomphe viendra clore, vendredi soir, cet ensemble de manifestations.

La commémoration de la signature des Accords de Paris intervient à quelques jours seulement de la signature officielle, le 29 octobre à Rome, du nouveau traité constitutionnel de l'Union européenne. Deux événements qui ont inmanquablement conduit l'Assemblée à s'interroger sur « la politique de sécurité cinquante ans après la signature du Traité de Bruxelles modifié ». Dans un projet de rapport qu'il prépare pour la commission politique de l'Assemblée, le Portugais Antonio Nazaré Pereira (groupe fédéré) souligne que les ambitions européennes sont aujourd'hui beaucoup plus élevées mais que, dans le même temps, la plupart des gouvernements semblent convaincus qu'il n'est plus nécessaire de souscrire une obligation d'assistance mutuelle aussi contraignante que celle de l'article V du Traité de Bruxelles modifié. Et en évoquant « la conviction assez répandue que le traité constitutionnel, une fois en vigueur, pourrait rendre le Traité de Bruxelles modifié obsolète », le projet de rapport souligne: « Le danger d'une telle approche est qu'elle vise à mettre au rebut une réassurance solide contre des risques imprévisibles qui semblent inexistantes aujourd'hui mais peuvent toujours apparaître dans un futur plus lointain. De surcroît, il est peu rassurant de constater qu'une minorité de pays de l'Union européenne qui ne sont pas prêts à participer à une défense collective proprement dite réussissent à imposer leurs points de vue aux autres et à affaiblir ainsi les bases de la sécurité européenne ».

Le rapport de M. Nazaré Pereira a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session plénière de l'Assemblée, du 29 novembre au 1er décembre à Paris. Lors de cette session, l'Assemblée examinera d'autres rapports comme celui de la Grecque Elsa Papadimitriou (groupe fédéré) sur les nouveaux défis pour la coopération transatlantique en matière de sécurité, celui du libéral belge Philippe Monfils sur la coopération transatlantique dans le domaine de la technologie de défense, ou encore celui du travailliste britannique Edward O'Hara sur la coopération dans le domaine des acquisitions de systèmes de défense en Europe.

A noter que le Conseil de l'UEO vient de décider, par procédure tacite, de prolonger le mandat de Javier Solana comme secrétaire général de l'UEO de trois ans à compter du 25 novembre 2004. La décision prévoit aussi que son mandat pourra faire l'objet d'une prorogation de deux ans sur décision du Conseil (Source: notre publication Nouvelles Atlantiques).